

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du Conseil  
Municipal : 10/10/2022

L'An deux mil vingt et deux,  
Le 17 octobre, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu  
habituel sous la présidence de M. GAUTHIER Jean-Luc, maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents : M. GAUTHIER, M. ROSSFELDER, Mme NATY,  
M. BEAUCOUSIN, Mme DINET, M. MARON, M. CAPET, Mme DUBOIS,  
M. LAPREVOTTE et M. SEGUIN.  
Absents excusés : Mr DE DIVONNE, Mme AUGENDRE (pouvoir à Mr  
BEAUCOUSIN), M. PAUL (pouvoir à Mr GAUTHIER), Mme HERBEMONT  
(pouvoir à Mr LAPREVOTTE).  
Absents :  
Secrétaire de séance : Mme NATY.  
Secrétaire suppléante : Mme VOISIN.

**N° 2022-06-04**

**Objet : Remplacement de Mme  
CEDER Mireille pour congé  
maternité**

VU l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut  
de la Fonction Publique Territoriale, il est possible de recruter des agents non  
titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non  
titulaire momentanément indisponible pour le motif : congé de maternité,

Considérant, que le contrat conclu pour une durée déterminée interviendra dans  
la limite de la durée de l'absence de l'agent remplacer,

Considérant, que la continuité de service justifie le remplacement rapide de  
l'agent.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour remplacer un  
agent momentanément indisponible, conformément aux motifs énoncés  
ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget en ce sens au chapitre 012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints  
à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Nièvre ;
- Madame la Présidente du Centre de Gestion ;
- Madame l'Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus  
Pour Extrait Conforme

Dornes, le 17 octobre 2022.

Le Maire,

  
Jean-Luc GAUTHIER  
Maire de Dornes  
Nièvre

AR Prefecture

058-215801044-20221017-2022\_06\_04-DE  
Reçu le 19/10/2022  
Publié le 19/10/2022